

Le 9 janvier 2017

Aux directions d'établissement du primaire
Aux technicien(ne)s en service de garde



Objet : Hausse des tarifs en service de garde en milieu scolaire – au 1^{er} janvier 2017

Madame,
Monsieur,

La présente vise à vous informer que le montant journalier pour les services de garde en milieu scolaire s'élève à 8,15 \$ pour une fréquentation régulière à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux modalités prévues dans les règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2016-2017.

Ce nouveau tarif correspond à l'indexation du montant journalier de 8,10 \$, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016, au taux de 0,74 %, arrondi au 0,05 \$ le plus près. Le taux d'indexation pour 2017 correspond à la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC Québec), excluant l'alcool et le tabac, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016.

Ainsi, nous vous demandons de facturer les parents des élèves ayant une fréquentation régulière au tarif de 8,15 \$ par jour à compter du mois de janvier 2017. Veuillez également vous assurer d'en informer les parents concernés par écrit.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à la présente et nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Tonia Di Guglielmo
Service des ressources financières

Marc Prescott
Service de l'organisation scolaire